

TAXE D'APPRENTISSAGE 2021



Encouragez la formation
de vos futurs collaborateurs
grâce au seul impôt libre d'affectation !





Avec le soutien du monde socio-économique et industriel, l'université de Nîmes s'attache à développer des filières professionnelles assurant une intégration efficace et rapide des étudiants dans les entreprises.

> UN CHOIX D'AVENIR

Nous investissons le montant de la taxe en formations et équipements, garantissant ainsi la performance de nos diplômés qui seront vos futurs collaborateurs !

Verser votre taxe d'apprentissage 2021 à l'université de Nîmes, c'est transformer une obligation légale en investissement utile.

Chaque année, la **TAXE D'APPRENTISSAGE** permet :

- > Le développement de formations de qualité, adaptées à vos besoins ;
- > L'accompagnement et le suivi des étudiants en stage ;
- > Le financement de séminaires de mise en situation permettant aux étudiants de découvrir le montage de projet et la création d'entreprise ;
- > L'achat d'équipements pédagogiques innovants (appareils de mesure spécifiques, outils d'analyse ...) ;
- > L'intervention de professionnels ;
- > L'élargissement des bases documentaires métier.

> LES MODALITÉS DE VERSEMENT

Répartition de la taxe d'apprentissage versée

Taxe brute de la Masse Salariale	
87% contribution unique à la formation professionnelle et à l'alternance	13% Solde
Ce que vous pouvez verser à UNÎMES	Jusqu'à 13% (bac+3 / doctorat)

Démarche

Depuis 2020 les modalités de collecte de la taxe d'apprentissage ont évolué dans le cadre de la « Loi Avenir professionnel », dite « Loi Avenir » du 5 septembre 2018. La taxe d'apprentissage est due par les entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés et elle est à payer avant le 31 mai 2021. Son montant est calculé sur la base des rémunérations versées.

L'université de Nîmes reste bénéficiaire de la taxe d'apprentissage. En 2021, 13% de votre taxe d'apprentissage pourra être fléché vers UNÎMES.

Vous pouvez vous acquitter du versement de votre taxe d'apprentissage en nous adressant directement votre règlement en précisant la/les formation(s) bénéficiaire(s) choisie(s).

Le service de la formation professionnelle UNIFOP reste à votre écoute pour vous accompagner dans cette réforme :

- par téléphone : 04 66 70 74 80
- ou par mail à : TA@unimes.fr

Sur le bordereau, indiquez clairement et obligatoirement :

- **TA - UNÎMES**
- **Université de Nîmes - Rue du Dr Georges Salan
CSI3019 - 30021 NÎMES CEDEX I**
- **Intitulé de la formation visée**
- **Code UAI : 0301687W**
- **Montant à affecter**
- **Formation(s) choisie(s) - voir au dos**

Vous avez la possibilité d'effectuer des versements
par virement à l'université de Nîmes.

Un reçu libératoire vous sera adressé en retour.

N° SIRET : 130 003 759 0001 I

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE :

Titulaire du compte : Université de Nîmes

IDENTIFIANT NATIONAL DE COMPTE BANCAIRE - RIB

Code banque	Code Guichet	N° de compte	Clé RIB	Domiciliation
10071	30000	00001003027	94	TPNIMES TRESOR GALE

IBAN (INTERNATIONAL BANQUE ACCOUNT NUMBER)

FR76 1007 1300 0000 0010 0302 794	BIC (banque identifier code) TRPUFRP I
-----------------------------------	---



OFFRE DE FORMATION

SCIENCES

LICENCES

Mathématiques : informatique, physique, mécanique / Sciences de la vie : biologie, environnement

LICENCES PROFESSIONNELLES (accès à bac+2)

Métiers de la biotechnologie / Métiers de l'optique
Métiers du démantèlement, du désamiantage, de la dépollution et des déchets (« 3D+ ») / Vision pour la robotique industrielle / Métiers des risques et impacts environnementaux (« RIE »)

MASTERS

Management de projet et innovation en biotechnologie («BIOTIN»).

Risques environnementaux et sûreté nucléaire (« RESNUC »)

Sciences de la vision

ARTS

LICENCE

Design

LICENCES PROFESSIONNELLES (accès à bac+2)

Création, conception et développement de produits textiles et dérivés / Oenotourisme et projet culturel

MASTERS

Design-Innovation-Société

MEEF arts appliqués

LETTRES, LANGUES, HISTOIRE

LICENCES

LLCER Anglais / LLCER Espagnol / Lettres modernes appliquées / Histoire et patrimoine

LICENCE PROFESSIONNELLE (accès à bac+2)

Médiation du patrimoine historique et archéologique

MASTER

Production, usages et interprétation des fictions

DROIT, ECONOMIE, GESTION

LICENCES

AES / Droit

LICENCES PROFESSIONNELLES (accès à bac+2)

Agent de recherches privées (« ARP ») / Chargé de clientèle en assurance / Métiers du notariat

Management durable des organisations

MASTERS

Droit public des affaires locales

Enseignement clinique du droit des affaires

PSYCHOLOGIE

LICENCE

Psychologie

MASTERS

Psychologie sociale et environnementale

Psychologie clinique et psychopathologie en thérapie cognitivo-comportementale et émotionnelle

SCIENCES ET TECHNIQUES DES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES

LICENCE

STAPS : Management du Sport / Activités Physiques Adaptées-Santé

DIPLÔMES D'UNIVERSITÉ

Généalogie et histoire des familles/ Installation du généalogiste professionnel/ Approfondissement en généalogie/ Clinique et psychothérapie cognitive et comportementale/ Médiation et négociation/ Justice prédictive et Legal Tech/ Soutien à la parentalité/ Laïcité et médiation/ Production, prévention et résolution des risques de cybercriminalité liés à la création et à la gestion de sites web

L'université de Nîmes remercie les entreprises qui lui versent leur taxe d'apprentissage et contribuent ainsi à garantir la qualité de ses formations.

> CONTACTS TAXE D'APPRENTISSAGE

Isabelle TECHER- ANDREO
Directrice Formation
professionnelle UNIFOP
apprentissage@unimes.fr

Anne MILLOT
Responsable Administrative
UNIFOP ta@unimes.fr



UNIVERSITÉ DE NÎMES
Rue du Docteur Georges Salan -
CS 13019 - F-30021 Nîmes - Cedex 1
Tél. (0) 4 66 36 46 46 - Fax (0) 4 66 36 45 87

www.unimes.fr
facebook.com/unimesfr / twitter@unimesfr

